



LetkoBrosseau

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations
Letko Brosseau RSP Bond Fund

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020
(en dollars canadiens)



Table des matières

Rapport des auditeurs indépendants	1
États de la situation financière	3
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	4
États du résultat global	5
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille de placements	7
Notes afférentes aux états financiers annuels	10

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de
LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS
LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LETKO BROSSEAU FONDS RER D'OBLIGATIONS / LETKO BROSSEAU RSP BOND FUND** (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, les états du résultat global et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux audits des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du gérant du Fonds et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le gérant du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gérant du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gérant du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (SUITE)

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gérant du Fonds, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gérant du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



	2021 \$	2020 \$
Actif courant		
Encaisse	579	79 721
Placements	53 518 142	55 404 652
Intérêts et autres montants à recevoir	187 501	219 637
	53 706 222	55 704 010
Passif courant		
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	400	1 400
Charges à payer	14 832	18 006
	15 232	19 406
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	53 690 990	55 684 604

Informations additionnelles

Nombre de parts rachetables en circulation (note 5)	5 731 426	5 778 062
Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 6)	9,3678 \$	9,6372 \$

Approuvé par le conseil d'administration de Letko, Brosseau & Associés Inc., Gérant du Fonds

Daniel Brosseau, administrateur

Peter Letko, administrateur



	2021 \$	2020 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de l'exercice	55 684 604	73 142 643
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(250 310)	2 746 323
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission	20 645 121	14 197 932
Réinvestissement des distributions	1 457 452	1 917 971
Rachat	(22 388 425)	(34 402 294)
	(285 852)	(18 286 391)
Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables (note 6)		
Revenu net de placements	(1 457 452)	(1 917 971)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de l'exercice	53 690 990	55 684 604



	2021 \$	2020 \$
Revenus de placements		
Revenus nets d'intérêts à des fins de distribution	1 476 423	1 944 593
Revenus nets de prêts de titres (note 8)	9 006	9 868
Gain net réalisé (perte nette réalisée) à la vente de placements	(344 086)	(526 374)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 364 239)	1 353 616
	(222 896)	2 781 703
Charges		
Honoraires du fiduciaire (note 9)	14 989	20 388
Honoraires professionnels	11 535	12 082
Droits de dépôt	890	2 910
	27 414	35 380
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(250 310)	2 746 323
Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)	(0,0400)	0,3523



	2021 \$	2020 \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(250 310)	2 746 323
Ajustements ou variations au titre des éléments suivants :		
Perte nette réalisée (gain net réalisé) à la vente de placements	344 086	526 374
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	1 364 239	(1 353 616)
Produit tiré de la vente ou à l'échéance de placements	31 716 207	76 311 244
Achats de placements	(31 538 022)	(58 064 263)
Intérêts et autres montants à recevoir	32 136	112 859
Sommes à verser au rachat de parts rachetables	(1 000)	800
Charges à payer	(3 174)	(7 457)
	1 664 162	20 272 264
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	20 645 121	14 197 932
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(22 388 425)	(34 402 294)
	(1 743 304)	(20 204 362)
Variation de l'encaisse	(79 142)	67 902
Encaisse au début de l'exercice	79 721	11 819
Encaisse à la fin de l'exercice	579	79 721

Informations additionnelles

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :

Intérêts reçus	1 508 527 \$	2 057 531 \$
Intérêts payés	32 \$	79 \$



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État			
Fiducie du Canada pour l'habitation			
2,900 %, 2024-06-15	1 000 000	1 036 730	1 040 142
taux variable, 2026-03-15	1 385 000	1 389 210	1 388 644
Hydro-Québec			
9,625 %, 2022-07-15	90 000	134 253	94 266
New Brunswick F-M Project			
2,600 %, 2026-08-14	170 000	180 297	177 617
6,470 %, 2027-11-30	16 081	18 460	18 379
Ontario Hydro Energy			
8,900 %, 2022-08-18	575 000	735 451	604 864
8,500 %, 2025-05-26	245 000	328 473	300 930
8,250 %, 2026-06-22	375 000	518 027	480 913
Province de la Colombie-Britannique			
7,875 %, 2023-11-30	475 000	647 446	532 819
Province de la Nouvelle-Écosse			
9,600 %, 2022-01-30	200 000	282 136	201 212
taux variable, 2022-11-09	900 000	902 997	902 392
1,000 %, 2023-04-17	2 000 000	1 999 240	2 001 954
taux variable, 2024-11-09	1 975 000	1 979 997	1 998 277
2,150 %, 2025-06-01	350 000	343 865	358 212
Province de la Saskatchewan			
3,200 %, 2024-06-03	1 460 000	1 574 475	1 525 874
Province de l'Alberta			
2,350 %, 2025-06-01	1 205 000	1 279 982	1 240 896
4,450 %, 2025-12-15	575 000	639 498	637 301
2,550 %, 2027-06-01	500 000	514 250	522 175
Province de l'Ontario			
3,150 %, 2022-06-02	1 680 000	1 737 894	1 699 366
2,600 %, 2023-09-08	1 310 000	1 380 124	1 343 415
3,500 %, 2024-06-02	1 460 000	1 597 306	1 536 223
2,600 %, 2025-06-02	1 985 000	2 137 386	2 060 937
2,400 %, 2026-06-02	1 265 000	1 337 826	1 310 560
2,600 %, 2027-06-02	1 430 000	1 493 877	1 498 983
Province de Québec			
3,500 %, 2022-12-01	575 000	600 660	589 390
Province de Terre-Neuve-et-Labrador			
1,950 %, 2022-06-02	1 900 000	1 900 448	1 912 564
taux variable, 2023-02-27	2 000 000	2 000 000	2 007 463
2,300 %, 2025-06-02	935 000	988 295	959 271
9,150 %, 2025-07-07	50 000	75 575	62 807
3,000 %, 2026-06-02	1 000 000	1 081 382	1 057 194
Province du Manitoba			
2,550 %, 2023-06-02	2 840 000	2 916 618	2 901 680
2,450 %, 2025-06-02	1 605 000	1 699 647	1 657 918
7,750 %, 2025-12-22	680 000	898 328	841 096

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations gouvernementales canadiennes (suite)			
Gouvernements provinciaux et sociétés d'État (suite)			
Province du Nouveau-Brunswick			
1,550 %, 2022-05-04	400 000	402 060	401 641
2,850 %, 2023-06-02	3 195 000	3 254 169	3 277 789
3,650 %, 2024-06-03	170 000	180 442	179 500
1,800 %, 2025-08-14	600 000	626 838	607 089
2,350 %, 2027-08-14	310 000	301 648	320 491
PSP Capital			
1,730 %, 2022-06-21	710 000	707 034	714 415
2,090 %, 2023-11-22	1 915 000	1 962 372	1 949 203
0,900 %, 2026-06-15	2 335 000	2 311 090	2 271 417
		46 095 806	45 187 279
Municipalités et institutions parapubliques			
Municipal Finance Authority of British Columbia			
2,150 %, 2024-06-03	100 000	99 849	101 977
2,950 %, 2024-10-14	250 000	256 558	260 751
1,100 %, 2025-06-01	600 000	609 210	592 950
Municipalité régionale de Peel			
2,300 %, 2026-11-02	125 000	121 208	128 736
Municipalité régionale de York			
2,500 %, 2026-06-02	150 000	147 942	155 771
Ontario School Boards Financing Corporation			
7,200 %, 2025-06-09	13 221	15 177	14 670
Ville de Vancouver			
3,050 %, 2024-10-16	250 000	257 248	261 414
		1 507 192	1 516 269
Total des obligations gouvernementales canadiennes		47 602 998	46 703 548
Obligations de sociétés			
Allied Properties Real Estate Investment Trust			
3,636 %, 2025-04-21	150 000	161 325	156 586
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto			
6,450 %, 2029-07-30	4 063	4 443	4 756
Banque Canadienne Impériale de Commerce			
2,970 %, 2023-07-11	100 000	101 244	102 679
3,300 %, 2025-05-26	175 000	192 493	184 742
Banque de la Nouvelle-Écosse			
1,830 %, 2022-04-27	240 000	245 198	241 065
2,360 %, 2022-11-08	280 000	274 167	283 537
2,620 %, 2026-12-02	180 000	194 629	186 824
Banque de Montréal			
2,270 %, 2022-07-11	700 000	714 490	706 176
4,609 %, 2025-09-10	45 000	49 928	49 723
2,700 %, 2026-12-09	180 000	195 647	187 418

Les notes jointes font partie intégrante des états financiers.



	Valeur nominale	Coût \$	Juste valeur \$
Obligations de sociétés (suite)			
Banque Royale du Canada			
2,360 %, 2022-12-05	600 000	592 528	608 087
4,930 %, 2025-07-16	210 000	244 267	233 782
Banque Toronto-Dominion			
1,909 %, 2023-07-18	50 000	48 570	50 540
Bell Canada			
3,350 %, 2023-03-22	280 000	293 633	285 738
2,700 %, 2024-02-27	65 000	63 902	66 357
3,550 %, 2026-03-02	195 000	197 709	205 492
1,650 %, 2027-08-16	100 000	99 980	96 494
Canadian Natural Resources			
3,550 %, 2024-06-03	200 000	203 062	207 488
Capital Power Corporation			
4,986 %, 2026-01-23	30 000	30 568	33 015
Enbridge			
3,940 %, 2023-06-30	95 000	98 200	97 839
First Capital Realty			
3,950 %, 2022-12-05	100 000	102 647	102 364
4,790 %, 2024-08-30	30 000	34 002	31 932
4,323 %, 2025-07-31	305 000	319 562	323 620
Morguard Corporation			
4,333 %, 2022-09-15	750 000	753 083	756 606
Rogers Communications			
4,000 %, 2024-03-13	335 000	352 496	349 393
Saputo			
2,827 %, 2023-11-21	175 000	173 063	178 654
SmartCentres Real Estate Investment Trust			
3,192 %, 2027-06-11	365 000	375 067	376 290
Telus Corporation			
3,350 %, 2023-03-15	330 000	344 229	336 306
3,350 %, 2024-04-01	35 000	36 456	36 161
3,750 %, 2025-01-17	75 000	77 294	78 813
2,350 %, 2028-01-27	250 000	249 313	249 528
University Health Network			
5,640 %, 2022-12-08	6 415	6 793	6 589
Total des obligations de sociétés		6 829 988	6 814 594
Total des obligations		54 432 986	53 518 142
Total des placements		54 432 986	53 518 142



1. Établissement du fonds

Letko Brosseau Fonds RER d'obligations / Letko Brosseau RSP Bond Fund (le « Fonds ») est une fiducie à participation unitaire privée constituée par une convention de fiducie établie le 30 novembre 2004 et régie par les lois de la province de l'Ontario. Son siège social est situé au 155 Wellington Street West, Toronto, Ontario, Canada, M5V 3L3.

La convention de fiducie désigne Fiducie RBC Services aux investisseurs en tant que fiduciaire du Fonds, gardien de valeurs et agent chargé de la tenue des registres (le « Fiduciaire ») et Letko, Brosseau & Associés Inc. en tant que gérant du Fonds (le « Gérant »).

2. Base de présentation

Les états financiers, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar canadien, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, connues sous l'abréviation et ci-après nommées « IFRS » publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et sont conformes aux exigences des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (« ACVM »).

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du Gérant le 23 mars 2022.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception de l'encaisse et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

3. Principales méthodes comptables

Instruments financiers

Classification

Le Fonds classe ses actifs financiers en fonction du modèle économique du Fonds en ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels s'y rattachant. En s'appuyant sur l'objectif du Fonds de générer une croissance du capital à long terme, et sur la gestion et l'évaluation du rendement du portefeuille sur la base de la juste valeur, le Fonds applique le modèle économique exigeant que son portefeuille, qui inclut l'encaisse et les placements, soit classé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les autres actifs et passifs financiers, à l'exception de l'obligation au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, sont classés au coût amorti. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est évalué à la valeur liquidative, comme décrit à la note 6.

Comptabilisation et évaluation

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats et ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction. Subséquemment à la comptabilisation initiale, l'encaisse et les placements sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes découlant des variations de la juste valeur sont constatés aux états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle ils sont créés et ils sont subséquemment évalués au coût amorti.

Les coûts de transactions de portefeuille engagés par le Fonds lors de l'achat et de la vente des placements sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des placements du Fonds négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant le cours de clôture des marchés à la date des états financiers. Selon le cas, le cours de clôture est obtenu d'une bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié ou de courtiers en valeurs mobilières indépendants et reconnus. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'intervalle entre le cours acheteur et le cours vendeur à la date des états financiers, le Gérant et le Fiduciaire déterminent le prix, compris dans cet intervalle, qui est le plus représentatif de la juste valeur, en tenant compte des faits et circonstances applicables. Les parts de fonds d'investissement détenues par le Fonds qui ne sont pas négociées sur des marchés actifs sont évaluées à la juste valeur sur la base de leur valeur liquidative telle que déterminée par leur fiduciaire.

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer les placements sont identiques à celles utilisées pour déterminer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Des informations sur le niveau de fiabilité de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers sont présentées à la note 12. Le transfert d'un actif financier d'un niveau à un autre est effectué au moment où surviennent les événements ou circonstances le justifiant.

Constatation des revenus

Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les revenus d'intérêts à des fins de distribution sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Le Fonds n'amortit pas les primes payées et escomptes reçus à l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à coupon zéro qui sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les distributions sur les parts de fonds d'investissement sont comptabilisées à la date ex-distribution. Les revenus de prêts de titres sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes réalisés à la vente de placements sont comptabilisés à la date de transaction et sont déterminés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

Les transactions en devises sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur aux dates de transactions. Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les écarts de conversion des devises sont constatés aux états du résultat global.

Variation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Cette variation, présentée aux états du résultat global, représente l'augmentation ou la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sur le nombre moyen de parts rachetables en circulation pendant l'exercice.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations, jugements et hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige du Gérant qu'il exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables, procède à des estimations et établit des hypothèses concernant les événements futurs. Le paragraphe suivant présente une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Gérant aux fins de la préparation des états financiers.

Entité d'investissement

Le Gérant a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à IFRS 10, États financiers consolidés. Par conséquent, dans l'éventualité où le Fonds détiendrait un placement dans une filiale, le Fonds comptabiliserait ce placement à la juste valeur par le biais du résultat net.

4. Normes comptables futures

Actuellement, il n'y a aucune nouvelle norme comptable, ni aucun amendement aux normes existantes, ni aucune nouvelle interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022 qui aurait un effet significatif sur les états financiers du Fonds.

5. Parts rachetables en circulation

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts, chaque série comprenant un nombre illimité de parts sans valeur nominale. Chaque part du Fonds confère à son porteur un droit de vote et de participation et est rachetable au gré du porteur à sa valeur liquidative.

Depuis le début des opérations, le Fonds a procédé à l'émission d'une seule série de parts.

	2021	2020
Nombre de parts rachetables en circulation au début de l'exercice	5 778 062	7 671 834
Nombre de parts rachetables émises et rachetées au cours de l'exercice		
Émises au comptant et autres contreparties	2 151 427	1 470 370
Émises au réinvestissement des distributions	153 572	198 835
Rachetées	(2 351 635)	(3 562 977)
Nombre de parts rachetables en circulation à la fin de l'exercice	5 731 426	5 778 062

6. Évaluation des parts rachetables et distributions

La valeur liquidative des parts du Fonds est déterminée en divisant la juste valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds par le nombre de parts rachetables en circulation à la fin de chaque date d'évaluation.

Les revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges du Fonds, sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. À la fin de chaque mois, les revenus reçus, nets des charges payées, sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. Les gains ou pertes réalisés à la vente de placements sont constatés à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les gains, nets des pertes, sont distribués et réinvestis à la fin de l'année d'imposition sous forme de parts rachetables supplémentaires ou, au choix du porteur de parts, versés en espèces. À la demande du Gérant, des distributions additionnelles de revenus et de gains peuvent survenir à d'autres moments durant l'année fiscale dans des circonstances exceptionnelles.



7. Gestion du capital

Le capital du Fonds est constitué de parts rachetables émises et en circulation. Conformément à la mission du Fonds, la quasi-totalité de son capital est investie en placements. Les informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Fonds sont décrites à la note 11. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe en matière de gestion de son capital.

8. Revenus nets de prêts de titres

Le Fonds participe à un programme de prêt de titres avec le Fiduciaire. Les opérations de prêt de titres consistent en un prêt temporaire de titres à des emprunteurs qui fournissent des garanties et s'engagent à remettre les mêmes titres au Fonds à une date ultérieure. Selon les modalités du programme, le Fonds reçoit des garanties représentant au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Les garanties sont principalement composées de titres de créance ayant une cote de crédit élevée. La juste valeur des titres prêtés est déterminée conformément aux pratiques courantes de marché et des garanties additionnelles sont exigées si nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur totale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres au 31 décembre. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans les états de la situation financière.

	2021 \$	2020 \$
Juste valeur totale des titres prêtés	13 436 115	9 406 084
Valeur totale des garanties	13 704 978	9 594 252

Les revenus de prêts de titres aux états du résultat global sont présentés nets des frais sur prêt de titres auxquels le Fiduciaire du Fonds a droit, conformément aux termes du programme. Pour les exercices terminés le 31 décembre, les revenus de prêts de titres se détaillent comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Revenus bruts de prêts de titres	15 010	16 447
Charges de prêts de titres	(6 004)	(6 579)
Revenus nets de prêts de titres	9 006	9 868
Charges de prêts de titres en % des revenus bruts de prêts de titres	40,0 %	40,0 %

9. Honoraires

Le Fiduciaire reçoit des honoraires calculés selon une entente intervenue entre lui et le Gérant.

Les honoraires de gestion du Gérant sont facturés directement aux porteurs de parts.



10. Impôts sur le revenu

Aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, le Fonds est assujéti en tant que fiducie d'investissement à participation unitaire et est imposé sur ses revenus reçus et non distribués aux porteurs de parts. Le Fonds distribue aux porteurs de parts ses revenus d'intérêts et de prêts de titres, nets des charges, et ses gains en capital nets réalisés.

Au 31 décembre 2021, le Fonds bénéficiait de pertes reportables pour un montant approximatif de 1 520 000 \$ (2020 : 1 186 000 \$), lesquelles peuvent être reportées indéfiniment et portées en réduction des distributions de gains en capital nets futurs aux porteurs de parts. Aucun actif au titre de ces pertes reportables n'a été constaté dans les états financiers.

11. Risques associés aux instruments financiers

Gestion du risque - Analyse

Conformément à sa politique de placement, l'objectif du Fonds est d'optimiser le rendement en construisant un portefeuille diversifié en obligations comprenant des titres à revenu fixe canadiens et des titres de marché monétaire, sans prendre de risque indu de perte ou de perturbation. Le portefeuille peut aussi contenir, dans une moindre mesure, des titres de participation, des obligations étrangères et des obligations canadiennes libellées en devises. Afin de minimiser les risques associés aux instruments financiers, le Gérant applique une stratégie de diversification parmi les émetteurs, les régions économiques et les secteurs industriels.

Risque de crédit

Le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé correspond au total de la juste valeur des titres d'emprunt compris dans les placements, ainsi que des intérêts et autres montants à recevoir présentés aux états de la situation financière.

Le risque de crédit principal auquel le Fonds est exposé découle de ses placements dans des titres d'emprunt. Le Gérant est d'avis que le risque de crédit associé à ces placements dans des titres d'emprunt est limité étant donné qu'il investit dans des émetteurs présentant une cote de crédit élevée. Le Fonds détient des placements en obligations dont la répartition par cote de crédit s'établit comme suit :

Cote de crédit	2021 % de l'actif net	2020 % de l'actif net
AAA	16,51	12,90
AA	17,97	26,02
A	57,81	51,55
BBB	7,39	8,65

Les cotes de crédit attribuées aux titres de marché monétaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne sont pas présentées ci-dessus, le risque de crédit y afférent étant négligeable compte tenu de leur échéance à court terme.

Le risque de crédit associé aux opérations de prêt de titres est considéré comme minime étant donné la nature et la valeur des garanties détenues par le Fonds dans le cadre de ces opérations.

Le risque de défaut, découlant des transactions avec les contreparties, relativement aux opérations de placements est minimal compte tenu du fait que les transactions échoueraient si une partie ne remplissait pas ses obligations.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Les parts émises par le Fonds sont rachetables au gré du porteur, exposant ainsi le Fonds au risque de liquidité. Le risque de liquidité est minimisé puisque la majorité des actifs du Fonds est constituée de placements négociés en bourse ou dans un marché organisé, qui peuvent être facilement liquidés. Le paiement des rachats de parts peut également se faire sous forme de titres à la discrétion du Gérant.

Risques de marché

Pour fins d'information sur les risques de marché, les IFRS requièrent la présentation d'une analyse de sensibilité montrant l'impact de changements raisonnablement possibles dans les variables de risque pertinentes sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts.

De l'avis du Gérant, cette analyse de sensibilité démontrant l'impact de variations dans le marché sur la valeur des instruments financiers est basée sur la prémisse hautement improbable que toutes les autres variables demeurent constantes. De plus, considérant la pluralité des interrelations entre les diverses composantes du risque de marché, le Gérant est d'avis qu'il n'est pas possible de quantifier l'impact de variations tenant compte de l'interdépendance de ces composantes. Conséquemment, en pratique, les résultats réels pourraient différer des analyses de sensibilité présentées ci-après et les écarts pourraient être significatifs.

Risque de prix

Compte tenu de l'incertitude concernant les prix futurs des investissements, le Fonds est exposé au risque inhérent lié aux fluctuations du cours du marché. Conséquemment, le risque maximal auquel le Fonds est exposé correspond à la juste valeur de ses placements.

Les meilleures estimations du Gérant quant à l'impact, à la hausse ou à la baisse, sur la valeur des placements et de l'actif net du Fonds découlant des changements probables à l'égard des indices de référence, toutes autres variables étant égales par ailleurs, s'établissent comme suit :

Indices de référence	Variation en %	2021 Impact \$	2020 Impact \$
Indice de rendement total des Bons du Trésor 91 jours FTSE Canada	0,25	-	1 000
Indice de rendement total des obligations universelles FTSE Canada	1,00	535 000	551 000

Risque de change

Le Fonds n'est pas exposé à un risque de change significatif étant donné la faible proportion de ses placements investis dans des titres étrangers.



II. Risques associés aux instruments financiers (suite)

Risques de marché (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le Fonds est sujet au risque de taux d'intérêt majoritairement sur les obligations qu'il détient et dont les échéances sont les suivantes :

Date d'échéance des obligations	2021 \$	2020 \$
Moins de 1 an	9 824 536	14 562 190
1 à 5 ans	40 606 511	38 215 868
5 à 10 ans	3 087 095	2 411 653
Total	53 518 142	55 189 711

Une augmentation ou une diminution de 1 % dans les taux d'intérêt, toutes autres variables étant égales par ailleurs, aurait résulté en une variation à la baisse ou à la hausse de la valeur des placements et de l'actif net d'un montant de 1 144 000 \$ (2020 : 1 004 000 \$). Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont aucun effet significatif sur la valeur des titres de marché monétaire détenus par le Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 étant donné leur échéance à court terme.

12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont catégorisés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, reflétant la fiabilité des données utilisées pour établir les évaluations à la juste valeur.

- Niveau 1 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de prix cotés sur des marchés actifs;
- Niveau 2 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation basés sur des données de marché qui sont observables;
- Niveau 3 : instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Les placements détenus par le Fonds et présentés à la juste valeur sont classés comme suit :

	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
2021				
Obligations	45 187 279	8 330 863	-	53 518 142
Titres de marché monétaire	-	-	-	-
	45 187 279	8 330 863	-	53 518 142
2020				
Obligations	42 991 058	12 198 653	-	55 189 711
Titres de marché monétaire	214 941	-	-	214 941
	43 205 999	12 198 653	-	55 404 652



12. Informations sur la juste valeur des instruments financiers (suite)

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

La valeur comptable des instruments financiers non comptabilisés par le biais du résultat net se rapproche de leur juste valeur compte tenu de leur échéance à court terme.

13. Dispense de l'obligation de dépôt d'états financiers

Le Fonds a avisé les ACVM qu'il se prévaut de la dispense, prévue à l'article 2.11 du Règlement 81-106, de déposer ses états financiers annuels auprès des autorités de réglementation canadiennes puisqu'il répond à toutes les conditions prévues audit règlement.